SÉCHERESSE : DE NOUVELLES RESTRICTIONS D’EAU



Par arrêté préfectoral, les niveaux de restriction des usages de l’eau évoluent dans le département.

À Osny, situé sur le bassin versant du Vexin, le seuil d’ALERTE est maintenu.

Pour information, les autres bassins versants sont concernés par les niveaux suivants :

Oise et Seine : CRISE

Plaine de France et Parisis : ALERTE RENFORCÉE

Les habitants sont invités à prendre connaissance des restrictions applicables à leur secteur en consultant l’arrêté préfectoral ci-dessous.

Consultez l’arrêté préfectoral dans son intégralité.